

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 11
Séance du lundi 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Dominique LUCIANI, premier adjoint.

Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 11
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 03
	Absents : 05

Membres présents : BALDOVINI Antony, CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, PAOLI Simon, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORESIS RAMAZOTTI Jeanne, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : FRATICELLI Ange – Joseph (Pouvoir à Dominique LUCIANI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Simon PAOLI), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Laurence TADDEI)

Membres absents : BONIFACI Jean-François, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, LUIGGI Laure, PERGOLA Marie-Ange

Date de la convocation : 07 mars 2023

Date d'affichage : 27 mars 2023

Date d'exécution : 15 mars 2023

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC - APPLICATION DE SOLUTIONS DE REDUCTION DE PUISSANCE

Le président expose au conseil que la rénovation de l'éclairage public nécessite de se déterminer sur des choix d'extinction ou de réduction de puissance à mettre en œuvre.

Il indique que dans ce cadre, le cabinet D'ENCO qui a réalisé le diagnostic du réseau d'éclairage public communal, préconise le recours à une réduction d'éclairage.

L'agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse qui reconnaît que le régime proposé par le cabinet D'ENCO permettrait de réaliser des économies d'énergie, considère pour sa part que la mise en place de l'extinction nocturne serait susceptible d'augmenter le gain énergétique et financier de 10 à 15 %.

Selon l'agence, cette action répondrait en outre aux exigences de la charte régionale de l'éclairage public et extérieur en cours de rédaction et s'inscrirait dans la démarche de labellisation Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE).

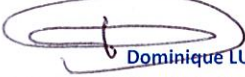










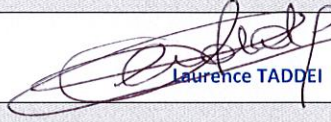


Le BET D'ENCO qui concède qu'une extinction totale puisse être envisagée dans les hameaux en précisant que l'économie de consommation sur ces zones ne serait pas significative, privilégie, afin de prendre en compte un impératif de sécurité qui ne peut être négligé, la solution d'un abaissement de puissance de -85% aux heures les moins fréquentées par les usagers des voies publiques, soit de 23 heures 00 à 05 heures 30.

A l'issue du débat qui s'engage, la proposition de retenir le choix de l'extinction nocturne est mise aux voix.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide par 9 voix contre 5, d'adopter la solution de l'extinction nocturne avec un système de modulation aux points sensibles.

* * *

Délibération n° 2023 – 11 – Eclairage public - Application de solutions de réduction de puissance

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à D. LUCIANI		X			 Dominique LUCIANI
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à		X			
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à		X			
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à		X			
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI		X			 Simon PAOLI
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à Laurence TADDEI	X				 Laurence TADDEI
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à					
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à					
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Dominique LUCIANI, premier adjoint.

